

Province du Brabant wallon
Arrondissement de Nivelles
Commune de
1325 CHAUMONT-GISTOUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 4 DECEMBRE 2006

SEANCE PUBLIQUE

Ce jour, le quatre décembre de l'An deux mil six à vingt heures, faisant suite à une convocation écrite du Collège communal, remise à domicile le 26 novembre 2006 contre accusé de réception.

MM. AUBECQ Bérangère, BREDAEL Jacques, de VILLENFAGNE de SORINNES – du PARC LOCMARIA du PARC Caroline, DECORTE Luc, DEMOULIN André, DENIS Serge, FRITS David, GAUTHIER Luc, GUILMOT Jean-Luc, LANDRAIN Pierre, MAILLEUX – LOUETTE Anne-Marie, MERTENS Luc, MICLOTTE Guy, MIGNON Philippe, NOËL – TONNON Marie-Claire, RICHIR – ROSSEEL Oswald, TROOSTERS – CORBION Brigitte, van der STRAETEN WAILLET – VELGE Fabienne et VERSTRAETEN Natacha, élus lors des élections communales du 08 octobre 2006 (dont l'élection a été validée le 9 novembre 2006 par le Collège provincial) se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur DEMOULIN André, Bourgmestre.
Monsieur ANDRE Bernard, Secrétaire communal, assiste à la séance.
MM. DE BAETS – FERRIERE Thérèse et LAMBERT Patrick sont excusés.

1. Installation des membres du Conseil

Le Président fait d'abord observer que les élus présents n'ont jusqu'à ce jour, pas cessé de remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de même qu'aucun d'eux ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité du chef de parenté, d'alliance ou d'exercice de fonctions, prévues aux articles L1125-1 à L1125-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Prestation de serment des Conseillers

Les élus présents prêtent ensuite le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui s'énonce comme suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

Prenant acte de cette prestation de serment MM. AUBECQ Bérangère, BREDAEL Jacques, de VILLENFAGNE de SORINNES – du PARC LOCMARIA du PARC Caroline, DECORTE Luc, DEMOULIN André, DENIS Serge, FRITS David, GAUTHIER Luc, GUILMOT Jean-Luc, LANDRAIN Pierre, MAILLEUX – LOUETTE Anne-Marie, MERTENS Luc, MICLOTTE Guy, MIGNON Philippe, NOËL – TONNON Marie-Claire, RICHIR – ROSSEEL Oswald, TROOSTERS – CORBION Brigitte, van der STRAETEN WAILLET – VELGE Fabienne et VERSTRAETEN Natacha sont installés dans leurs fonctions de Conseillers communaux.

Fixation provisoire de l'ordre de préséance des Conseillers

Par après, en tenant compte des résultats des dernières élections et de l'ancienneté de service de certains Conseillers, l'ordre de préséance provisoire des Conseillers est fixé comme suit :

| Nom et prénom | Qualité | Date d'ancienneté | Date de la dernière élection | Nombre des suffrages obtenus après dévolution des votes de liste |
|----------------------------|-------------|-------------------|------------------------------|--|
| DEMOULIN André | Conseiller | 01.01.1983 | 08.10.2006 | 2 574 |
| TROOSTERS-CORBION Brigitte | Conseillère | 01.01.1989 | 08.10.2006 | 579 |
| GAUTHIER Luc | Conseiller | 01.01.1989 | 08.10.2006 | 506 |
| NOËL-TONNON Marie-Claire | Conseillère | 01.01.1989 | 08.10.2006 | 434 |

| | | | | |
|---|-------------|------------|------------|-------|
| DECORTE Luc | Conseiller | 01.01.1995 | 08.10.2006 | 2 521 |
| MICLOTTE Guy | Conseiller | 01.01.1995 | 08.10.2006 | 634 |
| RICHIR-ROSSEEL Walda | Conseillère | 01.01.1995 | 08.10.2006 | 212 |
| MIGNON Philippe | Conseiller | 01.01.2001 | 08.10.2006 | 681 |
| DE BAETS-FERRIERE Thérèse | Conseillère | 01.01.2001 | 08.10.2006 | 340 |
| MERTENS Luc | Conseiller | 21.06.2001 | 08.10.2006 | 241 |
| DENIS Serge | Conseiller | 02.05.2002 | 08.10.2006 | 143 |
| VERSTRAETEN Natacha | Conseillère | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 1 163 |
| MAILLEUX –LOUETTE Anne-Marie | Conseillère | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 999 |
| BREDAEL Jacques | Conseiller | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 677 |
| AUBECQ Béragère | Conseillère | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 399 |
| LAMBERT Patrick | Conseiller | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 340 |
| FRITS David | Conseiller | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 333 |
| LANDRAIN Pierre | Conseiller | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 269 |
| GUILMOT Jean-Luc | Conseiller | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 224 |
| De VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC Caroline | Conseillère | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 194 |
| Van der STRAETE WAILLET-VELGE Fabienne | Conseillère | 04.12.2006 | 08.10.2006 | 193 |

2. Adoption d'un pacte de majorité

Le Président donne lecture du projet de pacte de majorité régulièrement déposé entre les mains du Secrétaire communal contre accusé réception le 26 octobre 2006.

Ce document, établi par les élus de la liste ARC ayant obtenus 9 sièges et les élus de la liste ECOLO ayant obtenus 3 sièges aux élections communales du 08 octobre 2006 DESIGNÉ :

| | |
|--|---|
| . Monsieur DECORTE Luc | en qualité de Bourgmestre |
| . Monsieur MIGNON Philippe | en qualité de 1 ^{er} Echevin |
| . Monsieur MERTENS Luc | en qualité de 2 ^{ème} Echevin |
| . Madame MAILLEUX – LOUETTE Anne-Marie | en qualité de 3 ^{ème} Echevine |
| . Monsieur LANDRAIN Pierre | en qualité de 4 ^{ème} Echevin |
| . Madame VERSTRAETEN Natacha | en qualité de Présidente du C.P.A.S. |

Le Président constate que le projet de pacte de majorité présenté répond bien au prescrit de l'article L1123-1, 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

De même, il fait observer que les candidats présentés aux mandats de Bourgmestre, Echevins et Président de C.P.A.S. ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-3 et L1152-2 2° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et que la candidate pressentie pour la présidence du C.P.A.S. ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévu à l'article 7 du Décret du 08 octobre 2005 modifiant la Loi organique du 08 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.

Le Président soumet le projet de pacte de majorité au vote de l'assemblée.

Le pacte de majorité est adopté par 12 Oui, 6 Non et 1 Abstention.

En conséquence, en vue de leur installation dans leurs nouvelles fonctions :

. Monsieur Luc DECORTE prête le serment prévu à l'article L1126-1 du C.D.L.D. en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge » et est installé dans ses fonctions de Bourgmestre.

. Monsieur Philippe MIGNON, Monsieur Luc MERTENS, Madame Anne-Marie MAILLEUX – LOUETTE et Monsieur Pierre LANDRAIN prêtent successivement le serment prescrit à l'article L1126-1 du C.D.L.D. en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge » et sont installés dans leur fonction respectueuse de 1^{er} Echevin, 2^{ème} Echevin, 3^{ème} Echevine et 4^{ème} Echevin.

3. Désignation des membres du Conseil de l'Action sociale

Vu le Décret du 08 décembre 2005 modifiant la Loi organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale ;
Attendu que l'article 12 du Décret précité dispose que la désignation des membres du C.P.A.S. a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du Conseil communal ;
Vu les listes de présentation au nombre de trois introduites conformément aux articles 10 et 11 du Décret précité ;
Attendu que respectivement ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et sont signés par les Conseillers communaux des groupes suivants :

1. Pol FONDU
2. Joseph JANDRAIN
3. Alain VAN NIEUWENHOVE
4. Claire ESCOYEZ

présentés par les Conseillers communaux du groupe UC.

1. Natacha VERSTRAETEN
2. Marie-Pierre CHAPELLE
3. Charles WAUCQUEZ
4. Anne MERCKX-HOORNAERT

présentés par les Conseillers communaux du groupe ARC.

1. Anne FISSE-GERARD
- présentée par les Conseillers communaux du groupe ECOLO.

Considérant que les conditions d'éligibilité sont réunies par les neuf candidats présentés et qu'aucun d'eux ne se trouve dans un cas d'incompatibilité prévu par les articles 7, 8 et 9 du Décret précité ;

ARRETE :

MM. Pol FONDU, Joseph JANDRAIN, Alain VAN NIEUWENHOVE, Claire ESCOYEZ, Natacha VERSTRAETEN, Marie-Pierre CHAPELLE, Charles WAUCQUEZ, Anne MERCKX-HOORNAERT et Anne FISSE-GERARD sont élus de plein droit membres du Conseil de l'action sociale de Chaumont-Gistoux.

Le Président procède à la proclamation immédiate de l'élection.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 novembre 2006

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 novembre 2006.

Le Président rappelle alors aux membres les dispositions concernant l'installation des membres du Conseil de Police.

De tout quoi, il a été dressé procès-verbal.

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE